Position publique de l'ICA : Les changements climatiques et la viabilité – Risques, répercussions financières et travaux des actuaires

Les preuves scientifiques et les analyses économiques suggèrent que les risques associés aux enjeux que représentent les changements climatiques, la demande pour des ressources limitées et la viabilité environnementale peuvent avoir des répercussions financières importantes.

Quelle est la position générale de l'ICA à l'égard des changements climatiques, des limitations dans les ressources et de la viabilité? Comment cette position se reflète-t-elle présentement dans les travaux actuariels et quelle pourrait en être l'évolution?

L'Institut reconnaît que les changements climatiques et les autres enjeux environnementaux posent des risques importants qu'il faut évaluer et gérer dans l'intérêt du public. Par exemple, le rapport de 2014 sur les risques mondiaux du Forum économique mondial cite plusieurs enjeux environnementaux parmi les risques mondiaux les plus préoccupants, y compris l'échec des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, les phénomènes météorologiques extrêmes, les crises liées à l'eau et les crises alimentaires.

Conjuguée à la collaboration avec les parties prenantes, l'expertise actuarielle peut servir l'intérêt public en prévoyant et en gérant les éventualités financières associées aux différentes menaces qui se posent à la viabilité, telles que :

- Les enjeux liés à l'environnement (p. ex. la croissance de la consommation d'énergie, l'effet de la population sur l'agriculture, les catastrophes naturelles, les catastrophes environnementales causées par l'homme, la pollution de l'air et de l'eau, les limites des ressources et l'accroissement des risques sanitaires);
- Les enjeux liés aux changements climatiques (p. ex. le réchauffement climatique, la hausse du niveau des mers et l'incidence accrue de phénomènes météorologiques extrêmes);
- Les risques liés aux politiques (p. ex. la tarification du carbone ou la divulgation obligatoire éventuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES)).

Les actuaires sont bien qualifiés pour comparer les coûts et les avantages de différentes politiques stratégiques et fournir des renseignements factuels afin d'aider les décideurs à gérer les risques découlant des changements climatiques et de l'appauvrissement des ressources environnementales, en tenant compte de leurs répercussions sur :

- Les polices et(ou) les primes d'assurance : Il est d'intérêt public d'évaluer les risques pour faire en sorte que le marché de l'assurance exerce ses activités de façon rigoureuse et viable et que les primes soient équitables et concurrentielles.
- L'assurance-maladie, les prestations de retraite et les autres avantages sociaux : Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur les facteurs de risque que les actuaires doivent prendre en compte pour fournir aux clients et aux utilisateurs de l'information pertinente sur les coûts et les passifs et ainsi faire en sorte que les programmes optimisent le bien-être des bénéficiaires.

- Le coût des mesures de prévention par rapport à celui de la réparation des dommages :
 Les actuaires peuvent évaluer les coûts futurs et les comparer aux coûts
 d'investissement dans des mesures d'atténuation des risques. C'est un domaine dans
 lequel les actuaires peuvent servir l'intérêt public en quantifiant les répercussions
 financières probables.
- L'évaluation des portefeuilles d'actifs dans un environnement en évolution : Les investisseurs portent de plus en plus attention aux facteurs ESG (les mesures environnementales, les mesures sociales et la gouvernance) ainsi qu'aux risques et aux opportunités reliés aux investissements.